



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 24 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DE COMBATS DE BOXE CLANDESTINS A L'INITIATIVE DE « CANAL POURSS » LE DIMANCHE 25 JUIN A MANTES-LA-JOLIE

L'information circule sur les réseaux sociaux que des combats de boxe de type « *street fight* », non autorisés et non déclarés, pourraient être organisés à Mantes-La-Jolie, le dimanche 25 juin 2023.

Compte tenu des caractéristiques de ce sport qui nécessite un encadrement professionnel et un dispositif médical adapté, les services de l'État font une application rigoureuse des dispositions du code du sport, qui donne compétence d'organiser des manifestations publiques de sports de combat à la seule fédération sportive délégataire. Les manifestations ne rentrant pas dans ce cadre et qui ne sont pas inscrites au calendrier fédéral doivent être déclarées auprès du préfet.

Aucune déclaration n'ayant été faite, aucun arbitre ou officiel ayant les compétences pour encadrer et diriger le combat n'ayant été nommé, aucun moyen de secours susceptible de prendre en charge rapidement le ou les blessés n'étant connu, le sous-préfet a considéré qu'aucune garantie quant à la sécurité des participants ne pouvait être apportée.

Ces combats clandestins ont été interdits. La notification de cette interdiction a été faite aux organisateurs.

Il est en outre rappelé par la préfecture que cet événement avait vocation à se tenir concomitamment aux demies-finales de la « Coupe d'Afrique des Quartiers », tournoi de football organisé au stade Jean-Paul David à Mantes-la-Jolie, qui sont susceptibles selon les organisateurs d'accueillir une foule de plusieurs milliers de personnes.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr